

Date de publication : 17/06/2025

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, à l'effet de signer, à dater du 28 mars 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, délégation est donnée à Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, Directrice du Département Gestion Financière des Concours, Madame Marina LEVEQUE, Directrice du Département Pilotage Financier et Budgétaire ou Monsieur Frédéric LEGRAND, Directeur du Département Réglementaire Comptabilité Consolidation, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 12 juin 2025
En deux exemplaires originaux

Le Directeur général
Rémy RIOUX